Monsieur Michel MATHIEU
Directeur Général LCL

Immeuble Rhône
10 place Oscar Niemeyer
94800 VILLEJUIF

Lettre ouverte

Villejuif, le 20 mars 2020

Objet : COVID-19 et protection des salariés

Monsieur le Directeur Général,

Depuis le début de la crise liée au COVID-19 en France, ***FO LCL*** n'a pas cessé de vous demander de prendre soin de vos salariés et de les protéger, tout en continuant notre activité essentielle.

Malgré nos demandes répétées, que ce soit dans les instances, en réunion ou encore par écrit, à chaque évolution de l'épidémie, vous n'avez jamais tenu compte de nos demandes, pas plus que des instructions du groupe, et n'avez jamais associé les représentants du Personnel, dont pourtant la santé et la sécurité sont dans leurs prérogatives.

Ainsi :

- Vous avez tardé à confiner les salariés revenant de zones à risque. Dans les zones « cluster » (Oise, Morbihan, ...), vous avez refusé d'appliquer le confinement et de fermer les agences à la clientèle, contrairement à nos demandes et **à celles du groupe**. Vous n'avez pas non plus recensé les salariés habitant dans des « clusters » et travaillant sur d'autres périmètres comme Paris, Villejuif, … favorisant ainsi la propagation du virus.
- En date du 6 mars, vous persistiez à ouvrir les agences sur des zones particulièrement à risque et vous refusiez toujours de fournir du gel hydro-alcoolique, gants, masques, ... Vous refusiez également de généraliser le télétravail au prétexte que *« Si on ouvre la porte de la sorte, bon nombre de collaborateurs équipés vont refuser de continuer à venir je pense »,* dixit un de vos cadres dirigeants *...*
- Vous avez mis en place un Plan de Continuation de l'Activité (PCA) obsolète et inadapté à une crise sanitaire, PCA que vous n'avez pas jugé utile de présenter régulièrement aux représentants du Personnel. Ainsi, vous avez entassé des salariés de POSC dans des locaux de repli confinés, sans aération, malgré nos alertes. Vous n'êtes revenus dessus que le 16 mars …

La crise a franchi un nouveau cap les 16 et 17 mars, après l'obligation de fermeture des commerces non indispensables et les déclarations du Président de la République du lundi 16 mars.

L'absence de mesures préventives, pourtant réclamées par ***FO LCL***, et surtout exigées par le groupe CASA lui-même, a plongé LCL, et surtout ses salariés, dans une forme d'anarchie indescriptible :

- des agences ouvertes au public, sans gants, sans gel et sans masques, engendrant un stress maximal dans ce contexte sanitaire
- par ricochet, le droit de retrait a été exercé par des salariés, excédés et effrayés, car LCL ne respectait pas les conditions sanitaires pourtant demandées par le gouvernement
- des refus systématiques d'accorder le télétravail, alors que certains salariés étaient équipés et encore une fois, **au mépris de la loi**
- des salariés déplacés d'une agence à l'autre, sans mesures de protection
- des disparités de mesures d'une région à l'autre, d'une agence à l'autre, accentuant l'angoisse et l'incompréhension des salariés, ...

Aujourd'hui, à cause du manque d'anticipation, du manque de moyens, d'empathie aussi, … **nos agences et services ferment en masse**. Il y a, chez LCL aussi, de plus en plus de cas suspectés ou avérés. De nombreux salariés viennent la peur au ventre et se sentent délaissés.

L'absentéisme devenant exponentiel, ceux qui restent doivent assurer une énorme charge de travail. Cette dégradation des conditions de travail est devenue encore plus insoutenable depuis que le Président a annoncé des mesures de soutien à l'économie : les conseillers sont assaillis par leurs clients auxquels ils peuvent difficilement répondre à ce jour … Cela engendre des incivilités dont vous ne mesurez pas l'impact. Vous avez répété dans vos communications internes, l'importance, dans ce contexte, de la relation clientèle, sans apporter le moindre élément de réponse à vos salariés en première ligne.

Le gouvernement a déclaré que le télétravail était *« un droit automatique que les entreprises ne peuvent refuser aux salariés »*. Du moins en théorie, car chez LCL, il semble qu'il y ait encore de la résistance. Parallèlement, vous envoyez un message aux clients, leur vantant l'accès à distance, **sans leur déconseiller de se déplacer.** En date du 19 mars, vous vous targuez *« d'une grande partie des 1.700 agences qui restent ouvertes »*. Ne croyez-vous pas qu'au contraire, c'est la relation à distance qu'il aurait fallu et qu'il faudrait mettre en avant ? **N'est-il pas salutaire d'inciter nos clients à rester chez eux** et utiliser la relation à distance ?

A cause d'une absence totale de concertation et d'anticipation et uniquement par un souci d'économie disproportionné et mal venu, l'activité est aujourd'hui considérablement réduite.
Vous aviez refusé le télétravail pour le réseau. Aujourd'hui, vous le mettez en place dans la précipitation.
Vous avez refusé le télétravail dans plusieurs directions sur le campus de Villejuif. Aujourd'hui, on demande aux salariés de venir chercher leur unité centrale sous peine de chômage technique.
A ce jour, l'absentéisme sur certaines régions s'élève à + de 30% !
Aujourd'hui la consigne donnée est que la moitié de nos agences soit fermée, et pour l'autre moitié, qu'elle fonctionne rideau baissé et ne reçoive que les urgences sur RDV et en nombre limité.

Dans mon mail du 19 mars 2020, je vous demandais de généraliser le télétravail et de l'organiser.
Je vous demandais également de prendre des décisions fortes et de les faire appliquer uniformément dans chaque direction.

Aujourd'hui nous n'en sommes déjà plus là. Pour protéger **l'ensemble de vos salariés**, pour stopper la propagation du COVID-19 et atténuer la catastrophe sanitaire qui s'annonce, ***FO LCL*** vous demande :

- de fermer toutes les agences au public dès maintenant
- de faire exclusivement de la relation à distance
- d'apporter les réponses techniques aux conseillers pour aider nos clients
- de garantir l'intégralité du salaire, si LCL envisageait le recours au chômage technique
- de restaurer le système de subrogation pour les arrêts maladie afin d'éviter les problèmes de trésorerie
- de réfléchir d'ores et déjà à comment récompenser vos salariés qui font et feront preuve de courage pour traverser cette épreuve et assurer le service à la clientèle

Croyez bien, Monsieur, que notre volonté est de préserver la pérennité et la prospérité de notre entreprise. Celles-ci passent inévitablement par la bonne santé et le bien-être de ses salariés.

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations

Danièle GOURDET
Déléguée Syndicale Nationale ***FO LCL***